

**Commune de Guilligomarc'h
Parcours de Glisse Universelle®
Aire de Loisirs – rue des Roches du Diable**

REGLEMENT DE CONSULTATION

Mandataire - Maître d'ouvrage



COMMUNE DE GUILLIGOMARC'H
MAIRIE - 8, Place de l'Eglise
29300 GUILLIGOMARC'H
Tél. 02 98 71 72 86
E. Mail : mairie@guilligomarch.com

Maître d'oeuvre

USE – URBAN SPORT ENGINEERING
39 rue Bourgerel Le Rohic – 56000 VANNES (siège)
ZA de l'Ardoise – 56220 LIMERZEL (Administration)
Tél. : 02 97 66 23 56 ou 02 97 53 70 66
E. Mail : contact@usefrance.com

Date limite de remise des offres :

Vendredi 19 octobre 2018 à 16h00

SOMMAIRE

1. Objet et étendue de consultation	3
1.1 - Objet de la consultation	3
1.2 - Etendue de la consultation	3
1.3 - Décomposition de la consultation	3
1.4 - Conditions de participation des concurrents	3
2. Les intervenants	3
2.1 - Maîtrise d'œuvre MO :	3
2.2 - Contrôle technique CT	3
2.3 - Coordination sécurité et protection de la santé CSPS :	3
2.4 - Ordonnancement Pilotage Coordination :	4
3. Conditions de consultation.....	4
3.1 - Durée du marché et délais d'exécution	4
3.2 - Variantes et PSE	4
3.3 - Prestations Supplémentaires Eventuelles.....	4
3.4 - Délai de validité des offres	4
3.5 - Conditions particulières d'exécution	4
3.6 - Travaux intéressant la défense	4
3.7 - Mode de règlement du marché	4
3.8 - Accord de confidentialité	4
4. Contenu du dossier de consultation.....	4
5. Retrait du dossier de consultation des entreprises	5
6. Présentation des candidatures et des offres.....	5
6.1 - Candidature.....	5
6.2 - Offre	6
7. Sélection des candidatures, jugement et classement des offres	7
7.1 - Le jugement des offres.....	7
7.1.1 <i>Les critères d'attribution du marché</i>	7
7.1.2 <i>Suite donnée au marché - Négociation</i>	8
7.2 - Classement des offres	8
8. Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
8.1 - Transmission sous support papier	8
8.2 - Transmission électronique	9
8.3 - Modifications de détail apportées au dossier de consultation	9
9. Renseignements complémentaires	9
9.1 - Demande de renseignements	9
9.2 - Visites sur sites et ou consultations sur place.....	10
9.3 - Instances chargées des procédures de recours	10

1. OBJET ET ÉTENDUE DE CONSULTATION

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

Les travaux d'aménagement d'un espace sportif de Glisse Universelle® sur la commune de Guilligomarc'h - FINISTERE

Aire de loisirs – rue des Roches du Diable

Cette prestation fait l'objet d'un Marché Public Simplifié.

1.2 - Etendue de la consultation

Le présent appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions de l'article 67 du Code des marchés publics - Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

1.3 - Décomposition de la consultation

Lot	Tranches	Désignation	Délaï d'exécution
1	TF	Aménagement d'un parcours de Glisse Universelle®	Selon calendrier et OS

1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

2. LES INTERVENANTS

2.1 - Maîtrise d'œuvre MO :

SAS USE – URBAN SPORT ENGINEERING

39 rue de Bourgerel Le Rohic - 56000 VANNES (siège)

ZA de l'Ardoise - 56220 LIMERZEL (administration)

Tél. : 02 97 66 23 56 / E. Mail : contact@usefrance.com / Contact : Monsieur RICHEZ

2.2 - Contrôle technique CT

Sans objet

2.3 - Coordination sécurité et protection de la santé CSPS :

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont à prévoir pour cette opération.

2.4 - Ordonnancement Pilotage Coordination :

Sans objet

3. CONDITIONS DE CONSULTATION

3.1 - Durée du marché et délais d'exécution

Les règles concernant la durée du marché et les délais d'exécution sont fixées dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), page 7/18, au point 1.8, et dans le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), page 10 au point 6.1.

3.2 - Variantes et PSE

Variante non autorisée.

3.3 - Prestations Supplémentaires Eventuelles

Le marché comporte des Prestations Supplémentaires Eventuelles décrites au CCTP, auxquelles les candidats devront impérativement répondre.

3.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt jours (120) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

3.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du Code des marchés publics.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés par l'article 15 du Code des marchés publics.

3.6 - Travaux intéressant la défense

Sans objet.

3.7 - Mode de règlement du marché

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

3.8 - Accord de confidentialité

Le maître d'œuvre exige la signature d'un accord de confidentialité et de secret réciproque concernant les plans d'exécution des travaux.

4. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC) et son annexe
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses documents annexes
- Les plans des travaux à réaliser
- Le Détail Estimatif (DE)
- Le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Le calendrier prévisionnel d'exécution

- Le tableau des références
- L'Acte d'Engagement (AE) ATTR11 (à télécharger)
- ET SES ANNEXES Déclaration de sous-traitance DC4 (à télécharger) et DC1 DC2 déclaration du candidat et lettre de candidature

site www.collectivites-locales.gouv.fr/formulaires-a-telecharger-0

5. RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Les candidats qui le souhaitent peuvent obtenir l'ensemble du dossier de consultation des entreprises sous forme papier ou sur support physique électronique dans les conditions décrites ci-dessous.

Les candidats ont la possibilité de télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site Internet <http://www.marches.e.megalisbretagne.org/>

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat doit renseigner le nom de l'organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation.

Le dossier est également disponible sur le site Internet de la commune : <http://www.guilligomarch.com/> rubrique « appels d'offres » ou celui de l'AMF 29 : <http://www.amf29.asso.fr/>

6. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents ainsi que les documents de présentation associés seront entièrement rédigées en langue française. Elles seront exprimées en EURO.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, **datées et signées** par eux. Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager un candidat.

6.1 - Candidature

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise

Libellés
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
Liste des travaux exécutés, équivalents aux travaux du marché, de plus de 2 ans, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le [site www.collectivites-locales.gouv.fr/formulaires-a-telecharger-0](http://www.collectivites-locales.gouv.fr/formulaires-a-telecharger-0), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

6.2 - Offre

Un projet de marché comprenant les pièces suivantes :

- **L'Acte d'Engagement** (A.E.) et ses annexes (sous-traitance) : à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat
Que les sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder.
- Le **Cahier des Clauses Administratives Particulières** (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le **Cahier des Clauses Techniques Particulières** (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification daté et signé
- Le **Détail Estimatif** (DE) daté et signé
- Le **Bordereau des Prix Unitaires** (BPU) daté et signé
- Le **mémoire justificatif** des dispositions que l'entreprise se propose d'adopter pour l'exécution du contrat (selon les sous-critères du critère « valeur technique » - voir annexe au RC - **pas plus de 30 pages y compris annexes.**) Ce document comprendra toutes justifications et observations de l'entrepreneur, en fonction du projet proposé. L'entrepreneur est libre de fournir toutes les justifications nécessaires pour expliciter l'offre.
- Le **calendrier d'exécution** des prestations daté et signé.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt (annexe de type DC4 à joindre lors du dépôt de l'offre).

Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

En cas de sous-traitance, le projet de marché devra contenir une déclaration de la part dudit sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées au point 3 de l'article 45 du Code des Marchés Publics, ainsi qu'une attestation sur l'honneur indiquant qu'il n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du Code du Travail (7° de l'article 51 du CMP.)

Il est important de noter que dans le cadre des travaux, le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage ne souhaitent pas voir certaines tâches sous-traitées, considérées comme essentielles pour la bonne mise en œuvre des travaux du présent marché. Le candidat doit disposer de certains moyens en interne. Ces éléments sont décrits dans le CCTP.

7. SÉLECTION DES CANDIDATURES, JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

7.1 - Le jugement des offres

7.1.1 Les critères d'attribution du marché

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues par l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ; et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Les critères de choix des offres seront les suivants, affectés d'une note sur 100 points :

Prix* = 45 points :

Le critère prix sera jugé d'après les BPU et DE remis par les candidats. Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

La formule de notation pour classer les offres sera : **$[Nj = (100-100 \times ((Mj-Mmd)/Mmd))] \times \text{Coefficient critère}]$**

Nj : note de l'offre jugée

Mj : montant de l'offre jugée

Mmd : montant de l'offre la moins-disante

* Précision concernant le critère « prix » : l'offre la plus basse aura la note maximale.

Valeur technique de l'offre = 45 points

La note évalue les dispositions à adopter pour l'exécution des travaux, avec comme critères de notation :

- | | |
|---|-----------|
| - Qualité des opérations comparables | 10 points |
| - Présentation des moyens matériels et personnels | 10 points |
| - Méthodologie et principes d'exécution | 25 points |

L'annexe au règlement de consultation vient compléter et spécifier aux candidats l'affectation des points.

Délai d'exécution = 10 points

La note évalue la pertinence du délai d'exécution des travaux et la précision du planning graphique fourni, pondéré pour un total de 10 points.

Remarque : toutefois, si une incohérence manifeste était constatée entre le rapprochement des moyens et le planning proposé (quantité hommes-jours globale du chantier) avec le prix le plus bas remis, le maître d'ouvrage se réserve le droit de faire compléter la candidature.

Pour le jugement de la consultation, le montant de l'offre qui figurera à l'Article B1 de l'Acte d'Engagement sera aligné sur le montant du détail estimatif rectifié comme indiqué ci-dessus.

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire ou dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un Entrepreneur candidat, il sera

demandé au candidat de rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant. En cas de refus, son offre ne sera pas retenue.

7.1.2 Suite donnée au marché - Négociation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur se donne la possibilité d'engager des négociations avec les trois meilleures propositions, au maximum.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le ou les soumissionnaires seront contactés par mail et téléphone. La négociation pourra être formulée par écrit, et/ou faire l'objet d'entretiens. Elle pourra porter sur le prix ou sur les éléments techniques du dossier.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

A défaut de la fourniture de ces certificats dans le délai indiqué ci-dessus, son offre sera rejetée par la Collectivité, sans mise en demeure. Le candidat classé second par la Commission d'Appel d'Offres pourra se voir attribuer le marché, sous réserve qu'il respecte lui-même les obligations indiquées dans le paragraphe précédent.

Le pouvoir adjudicateur peut à tout moment ne pas donner suite à la procédure pour des motifs d'intérêt général.

7.2 - Classement des offres

Conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ; et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les offres seront classées suivant les critères énoncés ci-dessus, par ordre décroissant, et l'offre la mieux classée sera retenue.

8. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

8.1 - Transmission sous support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions

Offre pour :

Commune de Guilligomarc'h – Travaux d'aménagement d'un espace de Glisse Universelle®

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra :

- soit être remis directement à la Mairie, contre récépissé

avant le vendredi 19 octobre 2018 à 16 heures

MAIRIE - 8, Place de l'Eglise - 29300 GUILLIGOMARC'H

Horaires d'ouverture de la mairie :

Lundi mardi jeudi et vendredi : 9h00 12h30 – 14h00 17h00

Mercredi : 9h00 12h30

- soit être envoyé par la poste à l'adresse sus-indiquée, par pli recommandé, avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant ces mêmes date et heure limites.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

8.2 - Transmission électronique

Les candidats sont autorisés à transmettre, par voie électronique, leurs plis à l'adresse suivante :
<https://marches.e-megalisbretagne.org>

Par contre la transmission des documents sur un support physique électronique (CDROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

En cas de réponse électronique, le candidat peut transmettre à la personne publique une copie de sauvegarde. Cette copie de sauvegarde, sur support physique électronique (CD-Rom, DVDROM, clé USB...) ou bien sur support papier, est une copie des dossiers des candidatures et des offres destinée à se substituer, en cas d'anomalie, aux dossiers des candidatures et des offres transmises par voie électronique. Elle doit être transmise sous pli scellé et comporter obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ». Elle doit parvenir à la personne publique dans les délais impartis pour la remise des offres. Les documents figurant sur ce support doivent être revêtus de la signature électronique (pour les documents dont la signature est obligatoire).

Concernant les conditions de présentation des plis électroniques, elles sont identiques à celles exigées pour les réponses sur support papier.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Des précisions quant à la procédure de réponse électronique et aux formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont données dans l'annexe jointe (l'attention des candidats est attirée sur le fait que l'annexe jointe au règlement de la consultation est une fiche de procédure générale).

Pour répondre sous format électronique, la personne habilitée à engager le soumissionnaire doit être titulaire d'un certificat électronique afin de signer son offre sachant que le niveau minimum de signature électronique exigé des candidats est le Niveau II (équivalent classe 3) de la PRI (Politique de Référencement Intersectorielle).

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis.

Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un marché papier.

8.3 - Modifications de détail apportées au dossier de consultation

La Mairie de GUILLIGOMARC'H se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base d'un dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

9. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

9.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignements administratifs : MAIRIE - 8, Place de l'Eglise - 29300 GUILLIGOMARC'H
Contact : Viviane JEGO - Tél. 02 98 71 72 86
E. Mail : mairie@guilligomarch.com

Renseignements techniques : USE – URBAN SPORT ENGINEERING

39 Le Bourgerel Le Rohic – 56000 VANNES (siège)
ZA de l'Ardoise - 56220 LIMERZEL (administration)
Contact : Monsieur RICHEZ - Tél. : 02 97 66 23 56 ou 02 97 53 70 66
E. Mail : contact@usefrance.com

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

9.2 - Visites sur sites et ou consultations sur place

Une visite sur site est obligatoire.

Les candidats doivent impérativement prendre contact avec le service administratif de la commune de GUILLIGOMARC'H afin d'effectuer cette visite, en contactant Mme Viviane JEGO au 02 98 71 72 86 ou par mail mairie@guilligomarch.com. Un élu de la municipalité accompagnera le candidat sur site. Un certificat de visite leur sera remis à la suite de cette dernière.

9.3 - Instances chargées des procédures de recours

Tribunal Administratif de Rennes, 3 Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES.

Lu et approuvé

Date et signature du Candidat